



Qui est l'AFE ?

L'Association française de l'éclairage est une association de loi 1901 qui œuvre depuis plus de 85 ans pour un éclairage intérieur et public responsable, soucieux de ses effets sur l'Homme et sur l'environnement. L'AFE représente la France dans les instances de normalisation nationales et internationales. L'Association participe également aux travaux nationaux (santé, CEE... et ses recommandations sont reprises dans le Code du travail ainsi que dans les textes officiels.

S'ENGAGER AVEC L'AFE

Pour qui ?

Pour les personnes morales, représentées par un dirigeant. La personne morale et son représentant sont désignés ensemble sous le terme de « Membre Associé ».

Comment ?

Pour devenir « Membre Associé », il faut obtenir l'agrément du Conseil d'Administration et adhérer à la charte éthique et professionnelle de l'association (*voir ci-dessous*).

Engagement

Vous participez ainsi à l'avenir et à l'orientation générale de l'association dans la durée, dans le cadre du cercle des « Membres Associés ».

Modalités de partenariat

Vous vous engagez à soutenir l'association :

- Financièrement à titre exceptionnel (don, apports)
- Et plus généralement, à titre permanent

NOS ENGAGEMENTS



Journées nationales de la lumière de l'AFE
12 et 13 septembre 2016
Lyon
Cité - centre des congrès

➔ Bénéficiez des ressources de l'AFE

Un appui technique : réponse aux questions règlementaires, aux questions d'actualité...

Une veille permanente : réception des Brèves de l'AFE, veille médiatique et règlementaire commentée du domaine de l'éclairage, de la lumière et de la vision

Un accès à tous les supports :

- **Un abonnement gratuit** à la revue Lux, seule revue spécialisée dédiée à l'éclairage
- **Un exemplaire de chaque publication de la société Lux vous est envoyé gratuitement**

➔ Augmentez votre influence et votre visibilité

UNE REPRESENTATION A L'AFNOR : au titre de l'AFE, vous avez la possibilité de désigner un représentant au GT de normalisation X90X

Une représentation auprès de l'ensemble des professions liées à la lumière et l'éclairage :

- Votre logo sur notre site Internet ainsi que sur les supports de communication de présentation Web et Print de l'Association
- Votre présentation avec lien sur le site Internet de l'Association ainsi que des articles dédiés sur le blog de l'AFE
- Une participation d'un de vos représentants dans les groupes de travail de l'AFE

L'appui de l'AFE : L'AFE, et ses experts, collaborent à vos activités ou actions à caractère non commercial ou lucratif

➔ Augmentez votre réseau grâce à nos événements

Une participation gratuite aux manifestations de l'AFE (*sauf indication contraire - hors frais de repas*)

Une invitation gratuite (1 pers) aux Journées nationales de la lumière de l'AFE et toute autre manifestation organisée par la société Lux (*autre que la formation*)

Une participation à tarif préférentiel aux manifestations organisées par la société Lux (*autre que la formation*)

➔ Participez à la vie de l'AFE

En devenant Membre Associé, vous rencontrez **annuellement** le Conseil d'Administration de l'AFE

Nous contacter
Association française de l'éclairage
afe@afe-eclairage.fr
01 45 05 72 00

L'Association française de l'éclairage

Bénéficiez du savoir et savoir-faire

Entrez dans **le plus grand réseau d'expertise de l'éclairage et de la lumière**

Soyez informés des nouvelles normes et réglementations en vigueur

Sensibilisez votre personnel à la gestion de l'éclairage et des dépenses d'énergie

Affichez vos engagements

Fédérez vos collaborateurs autour d'un projet de maîtrise de leur environnement

Participez activement aux travaux et aux manifestations de l'association et contribuez à sa neutralité et à son indépendance

Maîtrisez votre énergie

Répondez de façon pertinente aux enjeux de la maîtrise :

Economique - Sociale - Sanitaire - Environnementale

L'AFE EN CHIFFRES

Un échange de compétences et des retours d'expérience

Des guides et fiches édités toute l'année

Des recommandations et des points de vue pour vous aider à y voir plus clair

Des explications de normes et réglementations

Une entraide constante au travers du réseau

Des événements professionnels adaptés

Des conférences thématiques et techniques

Des salons et colloques avec nos experts

Des formations spécifiques à chaque niveau

Une cinquantaine d'événements par an

L'AFE, une forte visibilité

Un réseau professionnel de **plus de 1 000 membres**

Une centaine d'articles par an, dont plusieurs médias à grande audience : France Info, France 3...

Des rencontres avec plus **d'une centaine de professionnels ciblés lors de nos événements**

Des centres régionaux, au plus proche de vos préoccupations et disponibles toute l'année

Accompagner l'AFE dans sa mission

La présente Charte, en accord avec les statuts de l'Association, encadre la relation de l'Association française de l'éclairage et de ses Membres Associés.

Qui est Membre Associé ?

Ce sont les personnes qui ont apporté une contribution financière exceptionnelle à l'association ou qui ont accepté de payer régulièrement une cotisation annuelle dont le montant minimum est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

Comment devenir Membre Associé ?

Toute personne morale intéressée par la démarche de l'AFE peut présenter sa candidature de Membre Associé auprès du Bureau de l'Association.

Cette candidature doit être accompagnée du formulaire d'adhésion dûment rempli, l'engageant moralement à respecter les principes fondateurs et la déontologie de l'association ainsi que ses statuts. La candidature est assortie d'un engagement à régler le montant d'une cotisation annuelle spéciale qui le distingue des autres Membres de l'Association par son importance, et ce tant qu'il souhaitera bénéficier du statut de Membre Associé.

Le montant de cette cotisation est défini chaque année par le Conseil d'Administration puis soumis

Droits et devoirs du Membre Associé

Les principes de base régissant la relation entre l'association et ses membres Associés sont décrits

Elle détermine les avantages et les droits qu'offre le statut de Membre Associé et fixe les règles garantes du succès et de l'indépendance de l'association dans ses travaux et ses réflexions.

La qualité de Membre Associé est conférée par le Conseil d'Administration. Elle peut être retirée dans certaines circonstances par le Conseil d'Administration statuant à l'unanimité des membres présents ou représentés

à ratification par l'Assemblée Générale des Membres, en fonction du budget prévisionnel de l'association.

Le don du Membre Associé peut être supérieur à ce montant minimum.

La candidature est soumise à l'approbation formelle du Conseil d'Administration qui doit s'exprimer sur son agrément par un vote effectif à la majorité simple des membres présents ou représentés.

L'agrément du Conseil donne au Membre Associé de l'association un statut particulier reconnu officiellement au sein de l'association et dans sa communication externe.

dans la fiche dédiée ci-dessus.

Charte du Membre Associé

Engagement réciproque

L'association s'engage à faire paraître sur la partie publique de son site Internet le logo de la personne morale ainsi que le nom de son représentant.

Un document rédactionnel décrivant les raisons du soutien que le Membre Associé manifeste à l'Association et à son objet est publié sur une page dédiée du site Internet de l'Association. Sur cette

page, un lien peut figurer à destination du site de la personne morale, mais aucune autre information à caractère publicitaire ne pourra apparaître directement sur le site.

Symétriquement, la personne morale s'engage à faire part, dans sa communication, du soutien qu'elle apporte à l'association à une fin non directement commerciale.

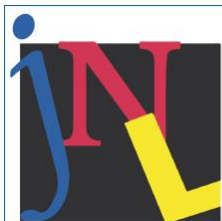
Avantages du membre Associé

- L**ogo et lien sur le site Internet de l'Association
- C**ode « Accès Privilège » à l'annuaire des adhérents de l'AFE
- C**ode « Accès Privilège » à la documentation en ligne
- R**éponses aux questions d'actualité
- R**éponses aux questions techniques
- R**éception des Brèves de l'AFE
- L**ogo sur le stand de l'AFE à l'occasion de salons professionnels auxquels l'AFE participe
- C**ollaboration de l'AFE à des activités ou actions à caractère non commercial
- U**n exemplaire gratuit de chaque nouvelle édition de la société Lux
- U**n abonnement gratuit d'un an à la revue Lux

- R**encontre annuelle avec le Conseil d'administration
- D**ésignation d'un représentant au GT Normalisation de l'AFNOR (X90X), au titre de l'AFE
- P**articipation gratuite aux manifestations de l'AFE (sauf indication contraire – frais de repas)
- U**ne invitation gratuite (une personne) aux Journées nationales de la lumière de l'AFE et toute autre manifestation organisée par la société Lux (autre que la formation)
- P**articipation à tarif préférentiel aux manifestations organisées par la société Lux (autre que la formation)

..... le

SIGNATURE :



Journées nationales de la lumière de l'AFE

12 et 13 septembre 2016

Lyon
Cité - centre des congrès



BULLETIN D'ADHESION 2016 « MEMBRE ASSOCIE » DE L'AFE

Nom de l'entité adhérente :

Nom et prénom de l'adhérent à l'AFE :

Fonction :

Adresse :

.....

CP : Ville : Pays :

Tél. : Portable :

Courriel : Code d'activité* (voir au verso) :

Adhésion « Membre Associé »

5 075 €

Autre montant :

Si vous souhaitez participer aux travaux du Comité scientifique de l'AFE : CIE-France, merci de cocher cette case

Vos coordonnées seront accessibles sur l'annuaire de l'AFE en ligne. Si vous ne le souhaitez pas, merci de cocher cette case

Vos avantages

Logo et lien sur le site Internet de l'Association (*à remettre à l'AFE lors de l'inscription*)

Code « Accès Privilège » à l'annuaire des adhérents de l'AFE (*envoyé au représentant indiqué, sauf mention contraire*)

Code « Accès Privilège » à la documentation en ligne (*envoyé au représentant indiqué, sauf mention contraire*)

Réponses aux questions d'actualité

Réponses aux questions techniques

Réception des Brèves de l'AFE (*envoyées au représentant indiqué, sauf mention contraire*)

Logo sur le stand de l'AFE à l'occasion de salons professionnels auxquels l'AFE participe

Collaboration de l'AFE à des activités ou actions à caractère non commercial

Un exemplaire gratuit de chaque nouvelle édition de la société Lux (*envoyé au représentant indiqué, sauf mention contraire*)

Un abonnement gratuit d'un an à la revue Lux (*envoyé au représentant indiqué, sauf mention contraire*)

Rencontre annuelle avec le Conseil d'administration

Désignation d'un représentant au GT Normalisation de l'AFNOR (X90X), au titre de l'AFE (*nom et coordonnées du représentant à indiquer*)

Participation gratuite aux manifestations de l'AFE (sauf indication contraire – frais de repas)

Une invitation gratuite (une personne) aux Journées nationales de la lumière et toute autre manifestation organisée par la société Lux (autre que la formation) (*au nom du représentant de l'entité, sauf mention contraire*)

Application d'un tarif préférentiel (s'il existe) pour les autres collaborateurs de l'entité adhérente, aux manifestations organisées par la société Lux (autre que la formation)

REGLEMENT

- Chèque à l'ordre de l'A.F.E
- Virement bancaire ou postal **Afin de pouvoir identifier votre virement, merci d'indiquer le nom de l'adhérent sur l'ordre de virement**

COORDONNEES BANCAIRES DE L'AFE
SIRET 784 360 190 000 28 - APE 9411 Z

DOM : BNP PARIBAS KLEBER RIB : 30004 / 00892 / 00010175119 21
IBAN : FR76 / 3000 4008 9200 0101 7511 921
BIC : BNPAFRPPAA

Date :.....

Signature :

Votre adhésion ne deviendra effective qu'à la réception de votre règlement

Code d'activité de l'entreprise ou de son représentant - Ce code permet, entre autres, de vous classer dans la liste professionnelle de l'annuaire de l'AFE. Indiquer en premier le code correspondant à votre activité principale.

- 01 Fabricants de lampes, luminaires, systèmes de gestion, électronique...
- 02 Elus et services techniques des villes
- 03 Bureaux d'études et Sociétés de services énergétiques
- 04 Syndicats d'énergie
- 05 Installateurs
- 06 Pouvoirs publics
- 07 Représentant des syndicats professionnels
- 08 Producteurs et/ou distributeurs d'électricité
- 09 Grossistes – Distributeurs de matériel
- 10 Concepteurs
- 11 Recherche - Enseignement
- 12 Services techniques d'entreprises autres que celles mentionnées en 01
- 13 Médecins
- 16 Autres..... (à renseigner)